Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200068799-20240627-D2024-6-5-11-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/07/2024
Publication : 08/07/2024

D2024-6-5-11

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

Séance du **Jeudi 27 Juin 2024 à 20h30**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.
Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt et un juin deux mille vingt-quatre.
Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt et un juin deux mille vingt-quatre.

Mme Valérie DESQUESNE a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : **61**
Nombre de membres présents : **41**
Nombre de membres ayant donné pouvoir : **9**
Nombre de membres excusés : **4**
Nombre de membres absents : **7**

Date de convocation :
21 juin 2024

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :

- 8 JUIL. 2024

et publication par la mise en ligne sur le site internet le :

- 8 JUIL. 2024

2 - Urbanisme
2.1 - Documents d'urbanisme

Objet : Loi Climat et Résilience - Approbation de l'inventaire des Zones d'Activités Économiques (ZAE)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : *(en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			Mme Catherine CAILLY		
Mme Nathalie BOUILLARD			M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH				X	
Mme Najat LEMERAY			Mme Valérie DESQUESNE		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT				X	
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER			**M. Jean-Claude RUAULT**		
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE			**M. Denis JOUAULT**		
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE				X	
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN			**M. Alain DECLOMESNIL**		
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Éric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU			**M. Serge COUASNON**		
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : *(en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN			Mme Coraline BRISON-VALOGNES		
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS			Mme Valérie OLLIVIER		
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY				X	

TOTAL	**41**	**0**	**9**	**4**	**7**
Nombre de Membres en exercice	**61**				
Nombre de conseillers présents	**41**				
Quorum	**31**				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	**50**				

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

M. Georges RAVENEL, Vice-Président en charge des affaires liées à l'Attractivité du Territoire, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

La loi Climat et Résilience n°2021-1104 du 22 août 2021 introduit plusieurs mesures liées à la lutte contre l'artificialisation des sols par le biais de l'urbanisme avec un objectif : la sobriété foncière. Notamment afin de faciliter la mise en œuvre de l'objectif de « zéro artificialisation nette », la loi Climat et Résilience impose désormais aux intercommunalités d'établir un inventaire des Zones d'Activité Économique (ZAE), à réactualiser au moins tous les six ans, selon la même procédure et en respectant les mêmes formes.

L'article 220 de la loi, retranscrit à l'article L.318-8-2 du code de l'urbanisme, précise que devront obligatoirement figurer dans cet inventaire pour chaque zone d'activité économique :

1. Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire
2. L'identification des occupants de la zone d'activité économique
3. Le taux de vacance de la zone d'activité économique, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1447 du code général des impôts depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

Par délibération n° D2023-6-4-24 du 29 juin 2023, le Conseil communautaire a approuvé l'établissement de l'inventaire des :

- 19 zones d'activité économique communautaires en priorité, situées à Condé-en-Normandie, Vire Normandie, Landelles-et-Coupigny, Souleuvre-en-Bocage, Valdallière et Noues-de-Sienne et transférées des communes membres vers l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) par délibération du conseil communautaire n°25 en date du 30 novembre 2017,
- et également celui des zones d'activité restées de compétence communale, ce aux fins de répondre notamment aux enjeux du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial),

L'inventaire des parcs d'activités a ainsi été réalisé par le service développement économique de l'Intercom, avec l'appui technique du SIG (Système d'Information Géographique) de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Caen Normandie.

Puis la Collectivité a organisé une consultation à destination des propriétaires et occupants des zones d'activité économique, comme le prévoit la loi Climat et Résilience avant l'arrêt de l'inventaire. Celle-ci a eu lieu du 22 avril au 27 mai 2024 inclus, respectant la période de trente jours obligatoire.

La réalisation de cet inventaire ainsi que la consultation des propriétaires et occupants ont été mis en œuvre conformément au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

L'inventaire des parcs d'activités dans sa version complète et finalisée, a été présenté en Commission Attractivité du Territoire le 5 juin 2024. Il recense :

- 22 Zones d'activité économiques
- 345 ha
- 325 unités foncières
- 331 propriétaires (personnes morales et personnes physiques) dont 247 distincts
- 332 occupants (personnes morales et personnes physiques) dont 290 distincts
- Un taux de vacance foncière de 1,84 %

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 5 juin 2024 et du Bureau communautaire réuni le 12 juin 2024, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré, autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à :

- approuver l'inventaire des zones d'activité économique du territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau joint en annexe,
- transmettre cet inventaire aux collectivités compétentes en matière de SCoT, en matière de documents d'urbanisme ou de documents en tenant lieu et enfin en matière de programme local de l'habitat.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	**50**	Contre :	**0**	Abstentions :	**0**
☐ **Adopté à la majorité**		☒ **Adopté à l'unanimité**		☐ **Non adopté**	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Valérie DESQUESNE
Secrétaire de séance

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
INTERCOM
de la Vire
au
Noireau

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)